

<p><b><u>COMMUNE LE TOUVET</u></b></p> <p><b><u>CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014</u></b></p> <p><b><u>Objet : Désignation d'un correspondant communication des élus minoritaires</u></b></p>	<p><b><u>Réf Adm : DGS</u></b></p>
<p><b>Rapporteur</b></p>	<p><b>Laurence Théry</b></p>

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant : le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté le 28 avril 2014 par délibération, votée à l'unanimité. Conformément à l'article 21 du règlement, il est proposé que les élus minoritaires désignent un correspondant communication. Les élus minoritaires désignent Corinne Feltz comme leur représentant communication.

Je vous demande de bien vouloir adopter la délibération suivante.

**PROPOSITION DE DELIBERATION**

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

**DECIDE** de désigner Corinne Feltz comme correspondante communication des élus minoritaires.